

Image not found or type unknown



# SUITE CLOTURE LIQUIDATION JUDUCIAIRE SIMPLIFIEE

Par mmlpe, le 21/03/2025 à 16:17

Bonjour

Ma procédure de liquidation judiciaire a été cloturé on m'a dit que j'allais recevoir un courrier

on ne m'a pas parlé si il y allait avoir des frais liés au mandataire, la cloture a été faite pour absence d'actifs et donc pas de paiement possible

Qui paie le mandataire dans ce cas ?

Je suis sortie heureuse et chamboulée et je n'ai pas osé demander

merci